



# CAMPUS GOLF

GOLF CLUB DU LAC D'ANNECY

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### **Art 1 : Objet du règlement intérieur du Campus Golf**

Golf Club du Lac d'Annecy est désigné ci-après par « le Golf »

Le présent règlement a pour objet de spécifier les conditions d'accès au Campus Golf.

### **Art 2 : Droits d'inscription**

Tout enfant faisant partie du Campus Golf doit avoir acquitté son règlement au plus tard le 23/09/2017.

En cas de règlement en 3 fois, les chèques doivent être déposés pour encaissement différé.

En cas d'abandon, aucun remboursement ne pourra être effectué.

### **Art 3 : Comportement - Tenue - Étiquette**

Une tenue correcte « Jeans interdit, ceinture et polo dans le pantalon » est de rigueur sur l'ensemble des installations du Club. Clubs de golf et chaussures propres. (baskets autorisées)

On enlève la casquette au secrétariat et au Club House

Règle de « savoir vivre » envers les joueurs et le personnel du Club

Réservation de départ obligatoire avant d'aller sur le parcours

Les téléphones portables et appareils électroniques sont interdits pendant les cours. En cas d'urgence, les parents peuvent prévenir leur enfant en téléphonant à l'accueil.

#### **Respect du terrain :**

On replace les Divots ; on relève les Pitches sur les greens, sur le parcours et sur les zones d'entraînement

De manière générale, l'enfant est en toutes circonstances tenu au respect de l'étiquette et des règles du jeu édictées par la FFG.

La connaissance de ces règles fait partie du contenu pédagogique de l'enseignant

### **Art 4 : Sécurité du personnel sur le terrain**

Le personnel d'entretien a la priorité sur le terrain. Il est interdit de jouer avant de s'être assuré qu'il est hors d'atteinte.

### **Art 5 : Ponctualité - Absence**

L'enfant doit arriver à l'heure à la séance afin d'éviter toute perturbation du cours

À la fin de la séance, l'enfant est sous la responsabilité du représentant légal.

En cas de retard, les parents doivent immédiatement téléphoner à l'accueil ou au professeur afin que l'enfant soit pris en charge dans l'attente de leur arrivée.

Il convient de prévenir l'accueil en cas d'absence au cours

Dans le cas où l'enfant serait absent, il n'est pas prévu de rattrapage ou de remboursement de la leçon.

### **Art 6 : Perte ou vol**

Le golf n'est pas responsable de la détérioration, de la perte ou du vol de quelque objet que ce soit, déposé ou oublié dans le périmètre du Golf.

### **Art 7 : Participation aux compétitions**

S'inscrire de manière claire et sans ratures sur les listes d'inscription

Les Scratch sont **interdits** après la publication des horaires de départ

S'échauffer et se présenter 10 minutes avant son départ

Il convient d'adopter un comportement irréprochable envers ses partenaires et avec soi même

L'enfant doit compter ses propres coups en toute honnêteté. Le moindre doute sur les scores lors d'une compétition peut entraîner une exclusion.

### **Art 8 : Équipement**

Les enfants doivent avoir des tees et des balles (balles de practice interdites sur le parcours).

Le golf étant un sport d'extérieur, il est demandé aux parents de veiller à ce que l'enfant ai une tenue vestimentaire appropriée en fonction des conditions météo

Les cartes à puce de practice incluses dans l'abonnement sont strictement personnelles, non échangeables et non remplacées en cas de perte ou de vol.

Recharge possible **avec facturation** (au tarif en vigueur) au-delà des 50 seaux

### **Art 9 : Non-respect du règlement**

Les enseignants et le personnel du Golf sont chargés de l'application du présent règlement.

Tout manquement aux règles ou toute dégradation du matériel mis à la disposition des enfants, toute action risquant de nuire à l'harmonie de la vie du Club entrainera des sanctions

- 1er rappel à l'ordre = avertissement
- 2ème rappel à l'ordre = exclusion temporaire 1 mois
- 3ème rappel à l'ordre = exclusion définitive

En cas d'exclusion temporaire et/ou définitive, celle-ci n'entraîne aucun remboursement.

Le Campus Golf se réserve le droit de refuser l'adhésion à tout enfant qui aurait précédemment contrevenu au présent règlement